



PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Présenté devant l'Assemblée Nationale
par Monsieur **Clément MOUAMBA**,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 3 juin 2016

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs,**

Devant la représentation nationale et dans cette mythique salle des conférences internationales du Palais du Parlement, salle dont les murs silencieux nous murmurent quelques moments essentiels dignes de mémoire de notre histoire contemporaine, il me paraît indiqué, conformément à l'article 103 de la constitution de notre pays, de vous présenter humblement, en ce jour du 3 juin 2016, le programme d'action de mon gouvernement.

3

Depuis le référendum du 25 octobre 2015, notre pays a entamé sa marche vers une nouvelle République, appelée de tous ses vœux par son peuple souverain. Cette ère nouvelle de notre pays s'est concrétisée avec l'élection de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO à la magistrature suprême, devenant ainsi le premier Président de cette nouvelle République.

Permettez-moi, Honorable Président, d'exprimer de nouveau mes sentiments de profonde gratitude au

Président de la République, Chef de l'Etat, qui a bien voulu m'appeler aux fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La grandeur de mon émotion est à la dimension de l'importance et de la symbolique que revêt ce qui deviendra désormais un rituel républicain.

Cette émotion, vous le comprenez, est celle d'un fils du Congo qui mesure devant vous, illustres mandataires du peuple souverain, la gravité de la noble charge qu'il accepte de porter avec courage et abnégation, dans un contexte marqué par de fortes attentes et d'espérances de rupture par tous nos compatriotes qui aspirent légitimement à un mieux-être.

4

Tous les membres du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger, se joignent à ma personne pour vous exprimer notre admiration et notre respect devant la noblesse de votre tâche et surtout vous dire, avec la plus grande conviction, que le Gouvernement de la République accordera toujours à vos interpellations, vos critiques et vos suggestions, la plus haute attention, de façon à favoriser des échanges constructifs entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, dans l'intérêt exclusif du peuple congolais.

Solennellement, j'exprime ici, avec respect et humilité, cette reconnaissance, en mon nom personnel et au

nom de toutes les forces de progrès qui, dans cette nation en quête d'unité et de cohésion, de partage et d'ouverture, ont communiqué avec le Président Denis SASSOU NGUESSO pour donner une voilure affirmée aux premiers pas de la nouvelle République.

Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs,

Cette présentation du Programme d'action du gouvernement intervient dans un contexte national et international marqué par plusieurs défis que les gouvernants doivent relever, entendu que les sociétés contemporaines ont ceci de particulier qu'elles doivent répondre avant tout à la quadruple demande sociale de sécurité :

- sécurité individuelle et collective ;
- sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- sécurité économique ;
- sécurité climatique.

1)- Au plan international, la vie sur la planète terre en ces temps modernes n'a jamais été aussi incertaine, à cause de la menace terroriste qui n'épargne aucun continent, aucun pays, aucun peuple. En conséquence, les réponses à ce phénomène impose une mise à niveau permanente des moyens de prévention, afin que ne soit fragilisée l'une des plus importantes fonctions régaliennes des Etats, en l'occurrence la sécurité des personnes et des biens.

L'autre bout de l'incertitude du monde est porté par deux phénomènes qui menacent la paix planétaire : les changements climatiques et la pauvreté, qui sont la conséquence indéniable des paradigmes productivistes et des modes de vie et d'organisation sociale incompatibles avec l'ordre naturel.

Car, comme le précise le philosophe BACON, dans *Novum organum*, je cite « qu'on ne commande à la nature qu'en lui obéissant », fin de citation.

Par ailleurs, l'économie mondiale connaît un décrochage de sa croissance globale, à cause, selon le Fonds Monétaire International (FMI), « de l'effet combiné de la baisse des cours mondiaux des matières premières, notamment énergétiques et du durcissement des conditions de financement, particulièrement au détriment des pays émergents et en développement.

6

Dans les pays émergents et en développement, les entrées de capitaux sont en baisse. Une partie des réserves a été ponctionnée, les écarts de taux souverains se sont creusés et les monnaies se sont affaiblies... »

Pour aller plus loin ensemble dans la marche vers le développement, il faut faire avec ce monde dans lequel les principaux moteurs de la mondialisation, à savoir les échanges internationaux et les flux des capitaux, sont en pleine crise.

Le retournement du marché pétrolier révèle une fois de plus la fragilité des économies mono productives et mono exportatrices des matières premières qui ont l'obligation de se donner d'autres perspectives structurelles. C'est la condition de leur survie.

La progression du poids des pays émergents et en développement dans le produit intérieur brut (PIB) mondial, qui est passée de 36% dans les années 80 à 56% sur la période 2010-2015, davantage en raison des effets structurels des premiers, plutôt que des positions rentières des seconds, montre l'étendue des réformes à conduire dans les pays en développement pour vaincre la vulnérabilité systémique qu'ils connaissent.

Même l'appartenance de ces pays à des communautés économiques régionales ne suffit jamais à rendre compétitives des économies comme celle de notre pays, le Congo et celles qui lui ressemblent, si ces perspectives alternatives ne sont pas envisagées, organisées, programmées et appliquées.

Enfin, toujours au plan international, la 21^{ème} Conférence des parties (COP 21), tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015 et ses engagements pertinents donnent une claire direction pour la prise en compte de la menace climatique dans les politiques nationales de développement.

2)- Au plan national, cette présentation du programme d'action du gouvernement intervient dans un contexte marqué politiquement par une situation pré et post électorale qui donne la mesure de ce qui reste à faire collectivement dans les domaines de la paix, la stabilité, l'unité et la cohésion nationales.

L'avènement de la nouvelle République, à la faveur de la constitution votée le 25 octobre et promulguée le 6 novembre 2015, est fondé entre autre sur un désir de partage du pouvoir, qui a rendu décisive l'évolution des institutions de notre pays.

Certains de nos compatriotes ont apprécié différemment l'opportunité à la fois historique et politique de cette évolution.

Ainsi vont les différences d'opinion en démocratie.

8

Notre pays subit encore, avec la « situation dite du département du Pool », les conséquences de la violence politique aveugle consécutive à ce malentendu.

Je condamne toute forme de violence et affirme que le Gouvernement de la République mettra tout en œuvre pour que le dialogue politique, et non la violence, soit toujours la meilleure arme de préservation de la paix et de la stabilité, comme le prescrit la constitution.

Depuis, le peuple congolais a élu dès le premier tour un Président de la République, le 20 mars 2016. Le

Président de la République est entré en fonction le 16 avril 2016, en prêtant le serment constitutionnel prévu à l'article 77, ponctué par le discours d'investiture qui a posé les bases doctrinales de la gouvernance quinquennale.

Conformément aux dispositions de l'article 83 de la constitution, le Président de la République a nommé le Premier Ministre, chef du Gouvernement, le 23 avril 2016. Enfin, pour parachever le processus de la mise en place du pouvoir exécutif, le Président de la République, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a nommé les membres du gouvernement.

La constitution adoptée par le peuple congolais est en marche et libère progressivement ses effets depuis son entrée en vigueur.

Au nom du Président de la République, garant du respect de la constitution, je renouvelle ici l'engagement des autorités exécutives nationales à appliquer scrupuleusement les dispositions juridico-légales, afin que les valeurs cardinales, évoquées si justement, à l'occasion de ce discours d'investiture, en l'occurrence le travail, la rigueur, la discipline, la responsabilité, la probité, l'unité nationale, le respect de la chose publique et l'amour de la patrie, symbolisent la mosaïque des couleurs de la marche vers le développement du Congo éternel, notre patrimoine commun.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables députés,

Depuis l'an 2000, l'économie nationale est en croissance continue. Le rythme de croissance a varié, d'une année à une autre, sans dépasser les 10%, ni être inférieur à 2%, à l'exception de l'année 2007 qui a connu une croissance négative de -2,7%. Au cours des cinq dernières années, le taux annuel moyen de croissance a été de 3,7%.

Cette bonne santé économique s'est reflétée sur les finances publiques, qui ont connu une évolution particulièrement favorable entre les années 2000 et 2014.

En effet, les recettes budgétaires, hors emprunts et dons, sont passées de 400 milliards de FCFA en 1999 à presque 2000 milliards de FCFA en 2006 et à plus de 3000 milliards de FCFA en 2012, 2013 et 2014, avec génération d'excédents budgétaires de 2003 à 2013.

Le Congo doit à ses politiques publiques, pour ne retenir qu'une seule chose, le succès des 11èmes jeux africains qui ont réuni la jeunesse sportive africaine à Brazzaville, leur berceau cinquantenaire.

De même, l'investissement brut national, c'est-à-dire la somme des investissements publics et privés, a progressé de façon exponentielle, passant de 500 milliards de FCFA en l'an 2000 à plus de 3000

milliards de FCFA en 2012/2013.

Les congolaises et les congolais doivent savoir que la réalité concrète de tous ces indicateurs et de tous ces chiffres se trouve dans les nombreuses réalisations infrastructurelles, économiques et sociales qui structurent le bilan de la gouvernance du Président Denis SASSOU NGUESSO.

A la vérité, l'exploitation de la ressource minière, de loin la plus importante de notre pays, le pétrole et toujours le pétrole et l'usage qui a été fait des revenus que le pays a tirés de cette exploitation, ont rythmé cette croissance dont la conséquence visible est la transfiguration du territoire national aspiré par une modernisation progressive.

Honorables députés,

11

En dépit de leurs difficultés réelles indéniables, nos compatriotes avisés et avertis n'ont pas la mémoire courte. La sagesse léguée par nos anciens nous enseigne que l'on ne jette pas de pierre dans la source où l'on a bu.

Les acquis des politiques publiques sont nombreux. Pour ne citer que quelques symboles :

- Qui de ma génération aurait pu imaginer qu'un jour, habillé en tenue de ville à 6 heures du matin, on quitterait Pointe-Noire dans le sud ouest, pour

se retrouver quelques heures plus tard à Brazzaville et poursuivre allègrement sa route vers la ville de Ouesso dans le nord ouest, traversant le Mayombe vaincu, la savane et les montagnes escarpées des Plateaux maîtrisées, les zones inondées de la cuvette dominées, une partie de la forêt du bassin du Congo perforée.

- Qui de ma génération aurait pu imaginer les chefs-lieux des départements de notre pays transformés en cités modernes raccordées presque toutes aux deux routes nationales, à la faveur d'une salubre opération d'aménagement du territoire dite de municipalisation accélérée, où les nouvelles lignes électriques côtoient des immeubles publics de nouvelle génération qui bordent des voiries urbaines, succédant à des voies de communication poussiéreuses et aléatoires.

- Qui de ma génération aurait pu imaginer la banalisation de l'eau potable au robinet dans des villages où le dessin du robinet n'était connue que dans les livres didactiques de l'école publique, dans un contexte où l'eau potable passait pour être un produit rare.

- Qui de ma génération aurait pu imaginer des jeux africains se dérouler dans un complexe sportif répondant aux standards internationaux les plus exigeants.

Les routes et les ponts, les ports et les aéroports, les barrages et les usines d'eau potable, les écoles

d'excellence et les universités, la fibre optique et l'économie numérique, les hôpitaux généraux et le régime d'assurance maladie universelle, le manioc et le cacao, la gestion forestière et la protection de l'environnement, la protection sociale et la gestion des catastrophes, le genre et la jeunesse, sont, sans pour autant que l'énumération ne soit exhaustive, autant de domaines qui ont été touchés par l'investissement public et privé, comme jamais cela ne l'a été dans notre pays depuis l'indépendance.

Oui, le Congo, notre pays a changé et devra changer davantage. Et nous ne pouvons pas oublier, et les symboles de ce changement, et les hommes et femmes qui l'ont bâti. Aristote écrivait dans « Ethique à Eudeme » que l'objet principal de la politique est de créer l'amitié entre les membres de la cité.

Pour toutes ces avancées indéniables je rends un vibrant hommage au Président Denis SASSOU NGUESSO et à tous ses prédécesseurs qui, chacun à sa manière et selon son destin, a apporté sa pierre à l'édifice Congo.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Les acquis des deux précédents projets de société du Président Denis SASSOU NGUESSO, « la Nouvelle

Espérance » et «le Chemin d'Avenir», n'ont jamais eu pour vocation d'épuiser le champ des besoins économiques et sociaux du Peuple congolais.

Dans cette période contemporaine où l'Etat est de plus en plus présent dans la vie quotidienne des citoyens, les faiblesses de la gouvernance publique dans notre pays sont dans tout ce que les politiques publiques n'ont pu concrétiser ou ont insuffisamment concrétisé pour atteindre le plus grand nombre. Ces faiblesses constituent, à vrai dire, l'envers du succès de ces politiques.

En effet, la volonté politique de mailler le pays en infrastructures de base, d'industrialiser et de moderniser, objectif fondamental du «Chemin d'Avenir,» a entraîné : un niveau d'engagements financiers élevé, dans une économie rendue vulnérable par la prédominance sectorielle du pétrole.

En 2015, les revenus pétroliers ont chuté de 65% et les recettes publiques totales ont diminué d'environ 43% par rapport à 2014.

Cette situation budgétaire difficile, que reflétera le projet de loi de finances rectificative 2016, que le gouvernement de la République soumettra incessamment à l'examen du parlement, expose le pays à l'épuisement des réserves constituées, à l'augmentation des arriérés intérieurs et au risque

de surendettement.

Devant la détérioration du déficit budgétaire et du compte courant de la balance de paiement, mon gouvernement n'a pas d'autres choix que de procéder, de manière responsable, à un ajustement, non seulement budgétaire, mais aussi des comportements face à la dépense publique.

S'agissant de la dette publique de notre pays au 31 mars 2016, elle s'élève à 2.785 milliards de francs CFA, dont 350 milliards de dette intérieure, répartie entre la dette sociale et la dette commerciale. La dette extérieure représentait près de 50% du produit intérieur brut (PIB) à fin décembre 2015, contre 20% cinq ans plus tôt.

La détérioration de cet indicateur impose l'observation d'une politique d'endettement prudente, afin d'éviter de compromettre la viabilité de la dette prescrite par des standards internationaux.

A l'évidence, honorables députés, la situation actuelle appelle une réaction hardie, tant sur le plan des réformes à consolider ou à engager que sur le plan de la culture générale de la conduite des politiques publiques.

Je dois donc à la vérité de dire solennellement aux congolaises et aux congolais que si le pays ne prend pas le courage de s'ajuster par lui-même, il y sera contraint par la volonté des autres, ce que personne

ne souhaite, au regard de l'expérience douloureuse d'un passé récent.

Pour le dire autrement, mon gouvernement sera avant tout préoccupé par le rétablissement de la stabilité macro-économique et la viabilité budgétaire, qui conditionnent le succès de «la marche vers le développement».

Honorables Députés,

On peut aussi observer que la croissance induite par l'exploitation du pétrole et les infrastructures de base, quoique louable, n'a pas été suffisamment inclusive.

Socialement, les besoins du peuple congolais à satisfaire sont encore nombreux, en dépit des avancées notoires dans la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 15 ans, des césariennes, de l'infection à VIH/Sida, de l'accès à l'eau potable dans de nombreux villages, de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et des perspectives de modernisation de l'offre de santé.

Les conditions de vie de nos concitoyens sont à améliorer dans les domaines de l'accès à l'eau potable dans les villes, de l'accès à l'électricité, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au logement social et à la salubrité publique. Effectivement,

nos villes assainies peuvent offrir un cadre de vie agréable pour tous.

C'est pourquoi face à la détresse sociale, mon gouvernement fera de la justice distributive son credo.

Mais, au moment où je m'exprime à cette tribune, l'un des problèmes les plus cruciaux de la société congolaise est incontestablement le chômage, notamment des jeunes.

Je comprends le désarroi des parents qui ne supportent plus de voir leurs enfants, en situation de détresse professionnelle, courir le risque d'une vie qui ne soit pas meilleure que la leur :

1) lorsque, après avoir consenti l'effort, ou parfois le sacrifice de leur assurer une formation, ils doivent encore avoir l'obligation d'entretenir durablement des diplômés sans emploi ou plutôt sans avenir ;

2) lorsque, même après l'échec scolaire, ces enfants non diplômés, sans métier et sans perspectives professionnelles doivent s'imposer à la vie souvent vulnérable des parents.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs.

Les problèmes économiques et sociaux auxquels notre pays est confronté ne sont pas insurmontables. Une réponse programmatique, plébiscitée par le peuple congolais, à l'issue de la campagne pour l'élection du Président de la République, trace le cadre légitime de l'action publique des cinq prochaines années.

Il s'agit du projet de société du Président Denis SASSOU NGUESSO pour le Congo de 2016 à 2021: «La marche vers le développement, Allons plus loin ensemble».

Ce projet est structuré autour des six (6) axes suivants :

- 1- mettre les femmes et les hommes au cœur du développement ;
- 2- conforter le rôle stratégique de l'Etat dans l'économie et la sphère sociale ;
- 3- consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques ;
- 4- préparer les jeunes à l'emploi par la formation qualifiante ;

- 5- arrimer le Congo au développement de l'économie numérique ;
- 6- poursuivre les réformes institutionnelles.

C'est précisément la doctrine du «tout économique» et du «tout social» de ce projet de société qui inspirera toutes les actions que conduira mon gouvernement.

Le discours d'investiture du Président de la République, est une autre référence majeure, à la fois historique et pédagogique, de la doctrine de la rupture avec l'ordre ancien.

Qu'il soit clairement entendu que « le tout économique et le tout social », même s'il privilégie la création des richesses, donc la valorisation des ressources nationales et l'emploi des jeunes et l'accès aux services sociaux de base, n'est pas pour autant la négation des infrastructures.

19

Leur construction ne doit pas s'arrêter, même si l'on peut convenir d'en ralentir le rythme, afin de pérenniser, conforter et poursuivre l'aménagement et l'équipement du territoire.

Honorables Députés,

Le gouvernement conduit la politique économique et sociale de la Nation. Pour ce faire et en tenant compte du rôle central de l'homme, avant même

toute considération technique ou éthique, ma préoccupation première, en tant que chef du gouvernement, est de créer les conditions de la performance de l'action publique.

C'est ainsi que deux outils de pilotage de la performance gouvernementale seront créés :

- l'agence pour la promotion de la gestion axée sur les résultats ; et
- l'agence pour l'évaluation de l'action gouvernementale.

De telle sorte, le gouvernement sera tenu à l'obligation de résultats qui devra être évaluée selon des normes simples et accessibles à tous.

Par ailleurs, le sens et le rôle central de la valeur travail doivent être incarnés par les gouvernants. C'est un marqueur de la rupture.

Le gouvernement étudiera la faisabilité d'un programme d'installation, dans les administrations publiques, des équipements de contrôle de l'assiduité au travail des agents de l'Etat. La mise en œuvre de ce programme donnera lieu à une réforme de la gestion administrative des agents de l'Etat réglée sur la performance.

La masse salariale des agents de l'Etat dépassera, en fin 2016, avec la sauvegarde de l'augmentation du point d'indice annoncée par le Président de la République, la somme de 400 milliards de FCFA.

Le pays doit tirer bénéfice de cette lourde dépense publique. Ainsi, la fonction publique cessera d'être la colonie de vacances ou la cour de récréation des agents paresseux.

L'éthique sociale, dans des pays en transition systémique comme le Congo, ne peut s'obliger à la carte et s'accommoder de l'impunité et de l'insouciance.

Si le déficit d'éthique sociale a pu prospérer dans notre pays, en dépit des organes de contrôle, notamment l'observatoire anti-corruption, la commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ou l'agence nationale d'investigation financière (ANIF) dont l'objet est de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, c'est aussi peut être parce que, trop segmentés, ces organes n'ont jamais eu assez d'autorité pour prévenir et empêcher la prolifération des actes de corruption, de concussion et de fraude.

C'est pourquoi j'ai décidé de les réformer en visant à la fois l'efficacité et la centralité. Ainsi, devraient être structurées la dissuasion et la répression afin de dépasser le stade initial auquel se trouve encore la lutte contre la corruption.

A l'heure où la compétition entre les Etats est aussi de l'ordre moral, notre pays, qui a pour devise

Unité/ Travail /Progrès, ne peut se permettre d'être en retrait de la lutte implacable contre ces cancers des sociétés modernes.

Compte tenu de son impact social réel, la lancinante question de l'emploi des jeunes sera une priorité pour le gouvernement.

Tous les pays qui ont connu des succès dans ce domaine ont mis en œuvre trois binômes :

- la relation croissance/emploi ;
- l'adéquation formation/emploi ;
- la relation innovation/emploi.

Dans cette optique, le gouvernement s'emploiera à donner à la diversification économique un contenu programmatique qui parce qu'elle aura une valeur législative avec l'examen et le vote du parlement, s'imposera à tous les acteurs économiques publics et privés.

Il faut aussi affirmer que la fragilité récurrente de l'économie nationale doit progressivement céder le pas à une économie qui met en valeur ses énormes potentialités en ressources naturelles.

Une chose est de le dire. Une autre est de le faire dans la durée.

Le discours politique, pertinent et correct, sur la diversification économique, doit cesser d'être

célébré dans la douleur des conjonctures pétrolières difficiles.

Le temps est venu pour notre pays de consacrer des ressources nationales et internationales avérées, dans toutes les formes contractuelles usuelles, à l'agriculture et la pêche, à l'agro-industrie et l'industrie, aux mines et aux petites et moyennes entreprises, à l'artisanat et aux technologies de l'information et de la communication, au tourisme et aux loisirs, aux banques et aux acteurs financiers alternatifs.

Le projet des zones économiques spéciales de Pointe-Noire, Oyo-Ollombo, Ouesso et Brazzaville, que le gouvernement doit concrétiser, créera des nouvelles opportunités d'accueil de l'investissement, en particulier l'investissement direct étranger (IDE), en vue de donner à ces secteurs de vraies chances de décollage et de croissance.

23

Honorables Députés,

L'emploi sera toujours tributaire de la croissance. Le point 3 du nouveau projet de société le souligne sans ambages.

Mon gouvernement fait donc le pari de changer le paradigme budgétaire pour changer le paysage de l'économie nationale, afin qu'au-delà de l'emploi,

des objectifs comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la sécurité de la croissance, toujours à la portée du pays, ne soient pas toujours un espoir perdu comme dans une sorte de fatalité.

Donc, je répète que la croissance diversifiée est la clé de l'emploi.

Le gouvernement mettra en perspective la synthèse des binômes évoqués, pour valoriser, dès cette année et tout au long du quinquennat, le nouveau potentiel de diversification de l'offre de formation professionnelle et d'amélioration de l'employabilité des jeunes, prioritairement dans les métiers de l'agriculture, du bois, des mines, de la construction et des travaux publics.

L'urgence du traitement de la question de l'emploi des jeunes requiert la mise en oeuvre des nouveaux dispositifs de formation par l'apprentissage qui doivent s'ouvrir aux apports des entreprises du secteur productif, des partenaires des associations de la société civile, des acteurs de la recherche scientifique et technologique et des universités.

Dans ce même état d'esprit d'adaptation des enseignements aux besoins de développement du pays, l'enseignement primaire et secondaire et l'enseignement supérieur continueront à bénéficier de toute l'attention du gouvernement, aussi bien en ce qui concerne les infrastructures et les conditions

d'études, de travail et de vie des formateurs, des étudiants et de tous les acteurs du système, qu'en ce qui concerne la création des filières-métiers, l'accès aux technologies numériques et la promotion de l'enseignement à distance.

Le programme d'entretien et de construction des lycées d'excellence complètera cette nouvelle armature organisationnelle qui se chargera, avec l'aide de la formation civique et éthique qui sera de retour à l'Ecole Nouvelle, de former le nouvel homme congolais tel qu'il est configuré dans la première priorité de «La Marche vers le développement»

En particulier, l'accès à l'enseignement supérieur sera amélioré par la mise en place de trois académies et cinq pôles universitaires départementaux. L'ouverture, dans les meilleurs délais de l'université Denis SASSOU NGUESSO de Kintélé, constituera l'une des formes concrètes de la volonté politique de repositionner favorablement le Congo dans la compétition des pôles universitaires modernes du continent africain.

Honorables Députés,
Mesdames et messieurs,

L'aménagement du territoire et les grands travaux font partie des acquis de la gouvernance de la Nouvelle Espérance et du Chemin d'avenir.

La Marche vers le Développement doit d'abord (1) consolider l'existant en mettant en avant le principe de l'entretien, de la bonne gestion et de la pérennisation de ces acquis avant(2) de maîtriser la programmation de l'achèvement des travaux en cours et (3) enfin l'ouverture des nouveaux chantiers, en rendant obligatoires :

- les études systématiques préalables ;
- l'approche économique des coûts comparés et sécurisés ;
- la maîtrise de la prévision des délais de réalisation et des dépenses.

A ces conditions et à ces conditions seulement et en fonction des points 5 et 6 du nouveau projet de société et de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, le gouvernement retiendra comme essentielle la réalisation des actions multisectorielles suivantes :

- le raccordement de tous les districts d'un département pour la poursuite de l'unification du territoire ;
- les nouveaux aménagements hydroélectriques, notamment le projet des gorges de Sounda sur le fleuve Kouilou, le projet Mourala et le projet Chollet, en coopération avec le Cameroun, auxquels seront associées d'importantes longueurs de lignes de transport et de distribution ;
- la construction d'un champ solaire pour l'électrification de la ville d'Impfondo ;

- l'électrification des localités situées dans les emprises des lignes électriques à très haute tension (THT) ;
- la construction des systèmes d'adduction d'eau potable dans les chefs- lieux des départements et des districts et la construction d'une usine d'eau potable à Pointe-Noire ;
- la réalisation de la troisième phase du projet fibre optique qui concerne la couverture de tous les chefs-lieux des départements, districts et grands villages ;
- l'acquisition du matériel et équipement de distribution à grande échelle des services de communication électroniques ;
- le passage à la télévision numérique terrestre par la numérisation de la télévision nationale, du système de transmission de la radio FM ;
- la mise en œuvre du programme de développement urbain de restructuration des quartiers dits «précaires» ;
- les travaux des voies périphériques de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- les travaux de la cité administrative de Brazzaville et des sièges de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- les travaux de construction du port maritime à vocation minéralière de Pointe-Noire ;
- l'achèvement des travaux du centre international des conférences de Kintélé et des deux tours du centre d'affaires de Brazzaville ;
- la poursuite et l'achèvement du projet «eau

pour tous», avec pour objectif la couverture de plus de deux mille (2.000) villages ;

- la poursuite des travaux de construction des douze hôpitaux généraux, des deux centres de dialyse et de traitement de l'insuffisance rénale de Brazzaville et de Pointe-Noire, de l'hôpital mère-enfant Blanche Gomès, de l'hôpital spécialisé d'Oyo, de l'hôpital d'instruction des Armées ;
- la poursuite de la réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) et la construction d'une nouvelle ligne à écartement standard ;
- la poursuite et l'achèvement du barrage hydroélectrique de Liouesso ;
- l'achèvement des travaux de construction du pont sur le fleuve Niari afin de mieux valoriser la localité de Yaba qui abritera une cimenterie d'une capacité d'un million de tonnes ;
- la poursuite du programme de construction de logements, accompagné d'une requalification conceptuelle et technique du logement social, pour en faciliter l'accès aux faibles revenus ;
- l'équipement et la construction des voies d'accès aux casernes délocalisées des Forces Armées Congolaises ;

Dans le cadre de l'intégration régionale et fidèle à la tradition, le gouvernement concrétisera sa volonté politique à travers :

- l'aménagement et le bitumage de la route Ouesso-Enyelle-République Centrafricaine,

relatif au corridor treize (13) Brazzaville-Bangui-Ndjamena

- l'aboutissement des projets majeurs suivants :
- le pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa du corridor Tripoli-Windhoek-Cape Town ;
- la route Dolisie-Kibangou-Frontière Gabon du corridor Libreville-Dolisie-Pointe Noire-Brazzaville ;

Lorsque tous ces travaux seront conduits à leur terme, en moyens librement affectables, en partenariat public/privé ou par d'autres mécanismes de financement, le Congo, notre pays, renforcera l'unification de son territoire, la facilitation des échanges, sa vocation de transit, son ouverture sur le monde et sa viabilité spatiale, déterminantes pour l'attractivité de tous les types d'investissements en quête de rentabilité.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs,

Toutes ces actions ne peuvent prospérer que dans un environnement viable aux plans juridictionnel, sécuritaire, diplomatique, social, foncier et climatique.

C'est pourquoi, permettez-moi de décliner très

brièvement le vouloir-faire du gouvernement en la matière.

1)- La justice, à tort ou à raison, souffre d'un préjugé défavorable dans notre pays, à cause des anti-valeurs qui la gangrènent. Une mauvaise justice est un danger pour la démocratie, la stabilité du pays, le développement des affaires et la protection sociale.

Le gouvernement fera que le contrat de confiance entre la société et les acteurs judiciaires soit au centre de la distribution de la justice. Les mentalités déviantes et les comportements pervers seront réprimés, conformément à la loi, dès lors qu'il est entendu que la justice équitable et de qualité, la justice régulatrice de la vie en société, la justice, gardienne de la bonne application des lois et règlements de la République, est le socle de l'Etat de droit et de la démocratie.

30

2)- Le système national de sécurité, auquel les congolaises et les congolais sont attachés, est encadré par la loi de programmation et de modernisation de la force publique 2014-2023.

Le gouvernement veillera à ce que la planification des investissements soit compatible avec les menaces traditionnelles et nouvelles telles que le terrorisme, la piraterie maritime, le grand banditisme, la criminalité et la cybercriminalité transfrontalières, afin de renforcer sans cesse les capacités opérationnelles de la dite force publique.

3)- La diplomatie congolaise a engrangé de nombreux succès, en raison du respect des principes intangibles et cardinaux de bon voisinage, de bons offices, de volonté d'intégration régionale et sous régionale, de lutte contre le terrorisme international. A l'étape du « tout économique et du tout social » de la vision du Président de la République, le gouvernement développera une diplomatie économique offensive afin de faciliter les flux de capitaux et d'affaires au bénéfice de notre pays, en valorisant la qualité de nos différentes coopérations bilatérales et multilatérales.

4)- Le social est multidimensionnel. Ce secteur bénéficiera, dans le cadre de la politique de solidarité nationale, de l'engagement du gouvernement pour la promotion de la parité, la promotion des peuples autochtones, la protection des groupes sociaux vulnérables, la respectabilité et la dignité des retraités, des personnes du troisième âge, des personnes vivant avec handicap et avec le VIH/Sida.

De même, le gouvernement parachèvera les mécanismes opérationnels de l'Assurance Maladie Universelle, en exploitant judicieusement toutes les études disponibles et en levant les contraintes de sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Le gouvernement mettra en place le dispositif de veille, de prévention et de gestion des catastrophes qui a trop longtemps fait défaut à notre pays.

5)- La gestion foncière est une composante essentielle de la stabilité sociale. Le gouvernement évaluera les pratiques sociales, au regard des dispositions légales et réglementaires, afin de mettre en perspective les évolutions indispensables. Celles-ci viseront la promotion de l'accès facile et équitable des populations et des investisseurs à la terre et la modernisation de la gestion foncière durable.

6)- Les changements climatiques enfin ne sont pas une vue de l'esprit. Les conférences des parties qui se succèdent constituent un indicateur pertinent de la détérioration du climat à travers le monde. Le Congo a toujours été le bon élève de la gestion durable des forêts et de la protection de l'environnement.

Le gouvernement renforcera les instruments de cette gestion durable. Il s'agit, pour le plus grand profit des citoyens congolais et des citoyens du monde, de l'aménagement durable des forêts, du programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), de la conservation et la protection de la faune, de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD plus) et de la certification des bois.

Enfin, le gouvernement fera diligence dans la ratification, dans les meilleurs délais, de l'accord de Paris sur le climat que notre pays a déjà signé à New-York, en date du 22 avril 2016.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés,

Une action publique est toujours multisectorielle comme viennent de le démontrer les lignes précédentes. Il n'est pas possible d'être exhaustif lorsqu'il s'agit de mettre en avant les lignes de force d'une gouvernance qui n'est pas encore à l'épreuve de la réalité concrète.

La volonté de mon gouvernement est de projeter notre vivre ensemble dans un programme d'action qui, sans être exhaustif au regard des six (6) axes qui constituent le cœur du projet de société du Président de la République et ses sept (7) réponses aux urgences des temps modernes, fixe le contexte et les conditions de leur réalisation.

C'est le moment de dire que ce programme d'action sera incessamment restitué dans un cadre programmatique général qui prolongera, tout en l'affinant, le Plan National de Développement (PND) 2012-2016. Ainsi, le PND 2017-2021 s'exécutera dans un contexte macroéconomique plus contraignant qui pose cruellement tout le problème de notre capacité collective à contrôler la dépense et à sécuriser la recette.

Il s'agira de mettre un coup d'arrêt au cycle dépressif infernal de l'économie nationale et de savoir vivre avec les moyens économiquement

valides, financièrement disponibles, soutenables et peu onéreux.

La démarche de mon gouvernement pour élaborer ce programme d'action a été inclusive, car ma conviction est que l'action publique est toujours une œuvre collective.

La psychologie de mon gouvernement dans cette démarche a été le devoir de vérité et d'effort, pour marquer la rupture annoncée par le Président de la République et prendre une promesse pour une gouvernance par la preuve. Dans cette optique, l'ajustement aux conditions objectives du pays nourrit et renouvelle notre capacité collective à assumer notre destin avec détermination pour le Bien Commun.

34

Mon souhait dans cette posture, c'est la compréhension du peuple, à travers ses illustres représentants que vous êtes, pour partager le sens de nos propositions formulées à partir d'un projet de société, plébiscité par ce même peuple et par lequel le Président de la République a clairement annoncé la route choisie pour le développement de notre pays, jusques et y compris les réponses aux urgences des temps présents.

Ces urgences, Honorables Députés, constituent la dernière partie de ma présentation.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs.

La bonne gouvernance est une exigence de gestion moderne qui nous impose d'être prédictif et proactif et d'instituer des systèmes de veille et d'alerte comme je l'ai dit tantôt.

Ainsi donc, en toutes circonstances, notre approche attentiste pour réagir face aux événements, même les plus prévisibles, devra céder le pas à l'approche de l'action avisée qui est de loin la meilleure, la plus économique et la plus efficace.

En effet, réagir c'est bien ; agir c'est encore mieux !

Le Président de la République, dans son discours d'investiture, nous a indiqué des domaines où des mesures urgentes sont à initier de manière prioritaire, notamment celui de l'emploi des jeunes.

35

La fonction publique ne peut plus être le principal employeur dans notre pays. Des bassins d'emploi sont à créer, notamment dans l'agriculture, le secteur privé et l'auto-emploi (économie numérique, petits métiers, artisanat etc)

Le Congo totalise 10 millions d'hectares de terre arables dont à peine 3% sont exploitées.

Pourtant le pays importe environ 80% des produits alimentaires.

Le gigantesque effort de désenclavement de l'arrière-pays doit permettre aux populations de l'hinterland d'évacuer leurs produits et aux entrepreneurs de valoriser leurs capitaux sur des terres dont le cadre juridique sera réformé pour s'adapter aux contraintes agraires et d'exploitation agro-économique.

Le gouvernement développera une politique vigoureuse pour encourager les jeunes à entreprendre dans le secteur agricole et ce dans tous nos départements.

Le secteur privé doit être considéré comme un partenaire décisif, en tant que producteur de biens et services, donc de richesses et en tant qu'employeur.

36

Un dialogue régulier sera instauré entre les services gouvernementaux et les représentants du secteur privé.

Le climat des affaires sera amélioré pour favoriser la promotion de l'investissement productif et, par voie de conséquence, la création d'emplois pour les jeunes. Pour ce faire, des mesures d'incitation spécifiques feront l'objet d'études par les services techniques compétents.

Les représentants du secteur privé seront sollicités

pour recenser les emplois non pourvus, faute de trouver sur le marché des personnels qualifiés, et pour nous fournir des prévisions sur leurs besoins en personnel qualifié.

Un plan d'action pour l'emploi des jeunes sera élaboré à travers la mise en place d'un comité de pilotage.

Il s'agira de mettre dans le train de l'insertion professionnelle, vers un emploi, toutes ces personnes qui sont sur les différents quais, toujours plus chargés du fait de l'effet cumulatif du nombre de chômeurs. Ceci passera par la validation du modèle économique de la formation qualifiante.

La modernisation du service public de l'emploi, en l'occurrence l'office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO), doit s'accélérer afin qu'il joue son rôle premier d'observatoire et d'intermédiation avec l'environnement économique.

Pour les emplois de proximité, c'est-à-dire des services à la personne et à la collectivité, mon gouvernement se chargera d'ériger une agence de l'économie sociale et solidaire.

La formation qualifiante concentrera l'attention du gouvernement en vue d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail et la promotion de l'entreprenariat en milieu jeune.

Le gouvernement mettra l'accent sur la création et/ou le renforcement des services d'accompagnement technique et financier des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME).

En raison de l'ampleur du problème, le gouvernement lance un appel à la solidarité intergénérationnelle afin de trouver des solutions pérennes à ce drame que constitue le chômage des jeunes. Tous les leviers du dialogue en la matière méritent d'être réactivés ou repensés.

Des jeunes risqueront d'atteindre l'âge de la retraite sans avoir occupé le moindre emploi si nous ne parvenons à fédérer nos efforts de réflexion pour enrayer cette évolution insoutenable.

La femme congolaise est une actrice principale du développement.

38

Mon gouvernement s'attachera à promouvoir l'autonomisation de la femme en créant les conditions favorables à son insertion socio-économique véritable.

Toujours au bénéfice de la femme, mon gouvernement mettra tout en oeuvre pour faire adopter la loi sur la parité et faire aboutir la réforme du code de la famille afin d'une part de garantir les droits politiques, économiques et sociaux de la femme et d'autre part de mieux assurer, entre autres, sa protection et celle

de la veuve et de l'orphelin.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En ce qui concerne la réforme de l'Etat, le gouvernement va s'atteler, à la lumière d'un recensement approprié, à rédiger et publier les décrets d'application des nombreuses lois votées par le Parlement et qui ne peuvent entrer en vigueur, faute de textes d'application.

Dorénavant, tout projet de loi sera couplé au décret d'application y relatif.

Le système d'évaluation et de notation des agents de l'Etat devenu **obsolète** sera fondamentalement revu.

Le gouvernement procédera à un contrôle d'assiduité au travail au moyen d'un système électronique en liaison avec le service de la solde du ministère des finances.

Il est nécessaire et indispensable, pour donner la chance à tous, de réhabiliter le système des concours pour l'accès à la fonction publique.

Le gouvernement étudiera en conséquence les modalités contraignantes de sécurisation de l'équité afin que la justice sociale, recherchée à travers ce

mode de recrutement, ne dérive vers des nouvelles pratiques d'injustice.

Honorables Députés,

Les congolais ont besoin d'un Etat impartial et équitable qui garantit l'égalité des chances à tous. Sans ce système social, beaucoup d'entre nous ne seraient ici dans les positions respectives que nous occupons actuellement, dont moi-même qui me présente devant vous.

S'agissant des situations en instance, notamment les dossiers de recrutement et de retraite qui connaissent des retards considérables dans le circuit administratif régulier, le gouvernement s'efforcera, dans la mesure du possible, d'apurer tous ces dossiers dans un délai raisonnable.

40

L'impact de cette mesure sera pris en compte dans les budgets ultérieurs à compter de 2017.

Afin de mettre un terme aux lenteurs administratives dans les administrations publiques, le gouvernement commettra à une équipe d'experts de produire un rapport sur la détermination de délais de traitement des dossiers des usagers applicables à tous et dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploiera à créer,

dans les meilleurs délais, les conditions de mise en place des conseils consultatifs prévus dans les dispositions de la nouvelle constitution.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,**

Les personnes vivant en société ont besoin de vivre dans la dignité. C'est pourquoi, s'agissant de la protection sociale, une attention sera accordée aux groupes vulnérables et défavorisés.

L'offre de soins fera l'objet d'un encadrement strict, afin de la soustraire de la prolifération des cliniques et centres clandestins qui mettent en danger la vie d'autrui, de la vente à la sauvette des médicaments et des tradi-praticiens non homologués.

L'assurance maladie doit être rendue effective.

41

Par ailleurs, la pension de retraite est une forme d'épargne accumulée par le travailleur tout au long de sa vie professionnelle. Le passage de la vie active au statut de retraité ne sera plus le chemin de croix tant redouté par les concernés : l'automatisme de la prise en charge doit devenir effective pour l'intérêt des retraités d'aujourd'hui et de demain.

En ce qui concerne la préservation de l'environnement, le gouvernement fait face à la

détresse des populations de manière quotidienne, compte tenu des éboulements de terrains. Pour conjurer cette angoisse récurrente, des mesures conséquentes seront prises.

C'est pour cette raison que le gouvernement rendra certaines zones inconstructibles et s'emploiera à limiter l'extension des villes et protéger les espaces verts.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs,

Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre système éducatif est malade. Le niveau des apprenants est en baisse et celui des formateurs devient un grand problème de sécurité intellectuelle pour notre pays.

A ce sujet, le gouvernement commandera un rapport sur le fonctionnement de notre système éducatif afin de prendre des mesures urgentes qui s'imposent.

Ce système souffre d'un déficit chronique en enseignants dans presque toutes les matières au niveau des établissements scolaires.

Le contrôle des établissements privés à tous les niveaux se fera sans concession. Ces établissements ont l'obligation de répondre aux normes requises en termes de contenu pédagogique, d'encadrement, d'équipement, de sécurité, etc.

Il n'est pas rare de voir un bâtiment unique abriter les cycles allant du préscolaire au second cycle du secondaire.

Le gouvernement initiera une étude pour créer un corps d'enseignants itinérants, afin de pallier le déficit et s'attèlera à inventorier toutes les solutions qui permettront d'augmenter le parc de tables-bancs dans nos écoles. La sécurisation des écoles publiques sera systématisée.

La migration des fonctionnaires vers des administrations qui leur génèrent des revenus autres que le salaire sera encadrée strictement par le gouvernement.

Un autre centre d'intérêt est l'effort à fournir pour éviter la pollution psychologique des enfants et l'idée de la déchéance précoce de la vie, par sa négation ostentatoire. Dans ce sens, le gouvernement agira de telle sorte que l'érection des établissements scolaires à proximité des sites des morgues et / ou des cimetières soit prohibée.

A propos des cimetières, je vous fais observer, honorables Députés, le paradoxe qu'entretient notre société avec d'une part la forte vénération des morts et d'autre part l'exaspérant abandon des cimetières dans l'oubli et la saleté. Le gouvernement étudiera, avec les collectivités locales, les idées de projets et les moyens à mettre en œuvre pour sortir dignement de ce paradoxe honteux et étouffant.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables députés,**

Il est un devoir et une responsabilité de créer les conditions en vue de l'amélioration de la desserte des villes et des campagnes.

Mon gouvernement poursuivra l'opération de desserte des villes et des campagnes en eau potable et en électricité, en augmentant les capacités dans les villes par la modernisation des réseaux de distribution.

L'accélération de la mise en œuvre des différents projets d'électrification rurale et leur prolongement par des investissements publics et privés devra atteindre l'ensemble des localités rurales.

L'extension de l'électricité partout est une mesure de justice sociale qui améliorera le cadre de vie des populations.

L'amélioration de la desserte des villes et des campagnes impose que l'on procède :

- au recensement dans l'urgence des bourbières et autres zones d'accès difficile dans les campagnes et de programmer leur traitement dans les budgets à venir ;
- à la construction de près de 200 kilomètres de routes bitumées et/ou pavées chaque année dans les agglomérations et les communautés urbaines, avec pour conséquences immédiates la création de nombreux emplois et le soutien à l'industrie cimentière de notre pays.

L'attention portée sur nos cités urbaines tient simplement au fait que la structure de la population congolaise fait apparaître un taux d'urbanisation de 70%, qui mérite des politiques publiques ciblées. C'est la raison pour laquelle un ministère de la ville a été créé.

- à l'érection des aires de repos le long de la route Pointe-Noire-Brazzaville-Ouessou et au renforcement de l'éducation routière afin de réduire le nombre d'accidents ;
- à l'étude de la mise en valeur du boulevard fluvial avec la possibilité d'installer des bateaux-bus.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables députés,

Parmi les mesures urgentes, la question de la préservation de notre environnement et du cadre de vie demeure capitale, car il s'agit là d'un problème global de santé publique.

D'où l'intérêt de la création récente d'un ministère en charge du cadre de vie.

Nos habitudes culturelles agressent notre environnement par une occupation anarchique des espaces. Les caniveaux ouverts en pleine agglomération urbaine, deviennent de véritables pièges contre les citoyens.

Les caniveaux non curés dégagent des odeurs malsaines et côtoient des restaurants de fortune, exposant la clientèle à des aléas de santé insoupçonnés.

A cet effet, le gouvernement réactivera le service d'hygiène afin de reprendre intelligemment ce qui a bien marché autrefois et qui a donné des résultats positifs.

Par ailleurs, mon gouvernement généralisera l'installation des latrines publiques dans les principales villes de notre pays.

Pour préserver le bien-être de tous, le gouvernement décidera de :

- aménager des portes d'accès aux bâtiments publics et aux bus pour les handicapés ;
- définir un protocole des conditions de vente des vivres sur l'étendue du territoire national.

Les sports, la culture, les arts et les lettres feront l'objet d'une attention accrue de mon gouvernement pour valoriser à la fois les infrastructures désormais disponibles et le potentiel intellectuel et artistique de notre pays.

Honorables Députés,

Sous la très haute autorité du Président de la République, mon gouvernement s'emploiera à préserver la paix comme condition essentielle du vivre-ensemble citoyen.

Le dialogue est une nécessité et une exigence dans notre société, car il permet de réduire les frontières de l'incompréhension. Le dialogue avec tous, pour l'intérêt général, est une nécessité vitale et indispensable pour la cohésion nationale, aussi bien pour ceux qui résident au Congo que ceux de la diaspora, qui sont une partie intégrante de notre société et une source inestimable pour la marche de notre pays vers le développement.

En ce qui concerne les partis politiques, mon gouvernement s'engage à soumettre au Parlement dans les meilleurs délais le projet de loi déterminant le statut de l'opposition politique prévu à l'article 63 de la constitution.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,

Mon engagement est de vous rendre compte de la mise en œuvre de ce programme d'action, en usant des moyens d'information et de contrôle prévus à l'article 107 de la constitution, à la rigueur desquels je soumettrai sans complaisance les membres de mon gouvernement.

Avant de terminer, Honorables Députés, et parce que le retour de la fonction de Premier Ministre dans l'armature institutionnelle de notre pays nous renvoie aux illustres figures de mes prédécesseurs, dont certains étaient des célèbres parlementaires, permettez-moi de rendre hommage à Jacques OPANGAULT, Fulbert YOULOU, Pascal LISSOUBA, Ambroise Edouard NOUMAZALAYE, Henri LOPES, Louis SYLVAIN-GOMA, Ange Edouard POUNGUI, Alphonse SOUHLATY POATY, André NSATOUABANTOU MILONGO, Maurice Stéphane Alfred BONGHO-NOUARRA, Claude Antoine DA COSTA, Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO, Charles David GANAO, Bernard BAKANA KOLELAS et Isidore MVOUBA.

Ils ont tous mis leur dévouement au service de la grandeur et de la souveraineté de la République du Congo. Qu'ils reçoivent ici, par ma voix, la reconnaissance de la Nation.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables membres du Bureau ;
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement :
Mesdames et Messieurs,

Je donne tout le sens à la maxime qui définit la gouvernance comme étant l'art de prévoir, d'anticiper et d'être en harmonie avec les forces de la nature.

L'impératif de prévision nous oblige à comprendre que nous sommes dans un relais temporel et que nous ne sommes modestement que la suite de ce qui a été ou de ce qui est.

Nous sommes les héritiers des grandes figures historiques de notre pays, qui ont façonné notre histoire, nos luttes de libération et d'affirmation de notre dignité.

Nous sommes les frères, sœurs, filles, fils et petits-fils de ceux qui ont lutté pour notre liberté.

Nous sommes le pays des grands artistes de notre continent.

Nous sommes le pays des grands intellectuels et écrivains.

Nous sommes le pays de la musique, de la joie de vivre et de la tolérance.

Nous sommes cette Afrique qui espère, qui tend la main pour coopérer et cultiver la paix.

Nous sommes le Congo dans sa splendeur et sa diversité.

Nous sommes le pays de la beauté variée de ses paysages qui s'adosent sur le Congo mythique des origines, deuxième fleuve du monde par son débit.

50

Nous sommes le deuxième poumon forestier du monde.

Nous sommes une des frontières merveilleuse de toute l'Afrique avec les Amériques par l'océan atlantique, porte et fenêtre de notre continent.

Nous sommes le monde en miniature.

Telle est notre identité, qui doit sans cesse renouveler notre volonté de vivre ensemble, de travailler ensemble, de bâtir ensemble et transmettre ensemble

les idéaux d'une République forte et solidaire, sous l'autorité du Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO.

C'est donc à travers des efforts à produire dans l'**Unité**, que nous sublimerons le **Travail**, afin de consolider le **Progrès**.

Ainsi dit, il me reste à remercier infiniment la représentation nationale pour sa cordiale et bien aimable attention.

Vive la République ;
Vive le Congo.

Je vous remercie.